

# Passeport Pour l'Autonomie (PPA) Modalités d'obtention

## 1. Introduction

- L'objectif du PPA est que chaque grimpeur soit en mesure d'assurer sa propre sécurité et celle de son compagnon de cordée,
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, tout adhérent de Roc & Co ayant souscrit l'option SAE doit être titulaire du PPA pour pouvoir grimper sur le mur d'escalade,
- Le PPA est gratuit, son coût est inclus dans le montant de l'option SAE,
- Les titulaires des diplômes suivants sont dispensés de suivre la séance d'évaluation : BE/DE Escalade et Escalade et Milieu Naturel, Initiateur Escalade et Alpinisme, BAPAAT Escalade, CS Escalade, et Deug/Licences STAPS ayant une carte pro en cours mentionnant l'escalade, Guides de haute Montagne. Ils doivent cependant, pour se voir remettre leur Passeport Pour l'Autonomie, présenter une photocopie de leur diplôme et/ou des justificatifs requis,
- La durée de validité du Passeport Pour l'Autonomie est illimitée.

## 2. Modalités d'obtention du PPA

- Les séances sont organisées par le référent salarié qui maintient à jour un Doodle pour permettre aux adhérents de s'inscrire : <http://doodle.com/poll/y972r4x8xkixym54>,
- Le nombre maximum d'adhérents par séance de PPA est de 6 (trois cordées),
- La check-list d'évaluation des connaissances et des compétences sera remise au préalable à chaque adhérent,
- La séance PPA dure une heure et est constituée de trois phases :
  - 1) évaluation des connaissances -15 min,
  - 2) observation en situation de grimpe des cordées - 30 minutes. Echauffement, escalade libre, l'encadrant observe, il coche la check-list,
  - 3) débriefing individuel - 15 minutes, la check-list est complétée et validée par l'encadrant
- A l'issue de la séance d'une heure, si les critères de la check-list sont satisfaits, l'encadrant délivre le PPA à l'adhérent. Dans le cas contraire, l'adhérent peut bénéficier d'une séance de coaching/formation d'une heure et demi gratuite. Si l'encadrant estime que le niveau atteint par l'adhérent à l'issue de cette séance de coaching est insuffisant pour se voir remettre le PPA, l'adhérent sera alors invité à prendre des cours de perfectionnement puis à repasser le PPA,
- L'encadrant récupère les check-lists, les signe, et les remet au référent SAE,
- Le référent salarié enregistre l'adhérent titulaire du PPA dans le registre ad hoc, et archive la check-list et les attestations de diplôme.